

## VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

---

#### MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

#### *CONVOICATIONS*

*EN DATE DU 28 MARS 2025 : PIÈCES BUDGÉTAIRES PUIS CELLE DU 03 AVRIL 2025*

*=&=&=&=&=*

**PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à Mme Sylvie WIART

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX

Dans le cadre de ses politiques publiques, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux souhaite apporter un soutien à tous les foyers amandinois pour faire face à l'explosion du coût de la vie par la distribution d'un chéquier « pouvoir d'achat ».

Pour soutenir les ménages amandinois dans leur quotidien, la Ville a décidé de reverser dans sa totalité le « booster de l'investissement » d'un montant de 821 650 € qui sera versé en 2025 par La Porte du Hainaut à notre Municipalité.

Ce reversement du « booster » par la Ville se concrétisera par la distribution d'un chéquier d'une valeur de 115 € à chaque foyer amandinois, qui pourra être utilisé par son porteur pour payer des dépenses du quotidien au sein des commerçants de la Ville.

Ce chéquier d'une valeur de 115 € sera constitué de 3 chèques de 20 €, de 4 chèques de 10 € et 1 chèque de 15 €, et valable jusqu'au 30 novembre 2025. Il sera distribué à tous les foyers amandinois, sans conditions de ressources, qui en feront la demande auprès des services de la Ville selon les modalités définies et communiquées à l'ensemble de la population par voie de presse, internet et affichage en mairie.

Chaque chèque devra être utilisé en une seule fois pour servir de mode de paiement auprès des commerçants de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux participant à cette opération. Il est à noter qu'aucun rendu de monnaie ne sera effectué lors de l'utilisation du chèque pour un montant inférieur à sa valeur faciale.

Les commerçants amandinois seront sollicités pour être partenaire de cette opération. Ces derniers percevront le remboursement correspondant aux chèques perçus, sur présentation d'une facture et des bons collectés, par mandats administratifs émis à leur bénéfice par les services financiers de la commune. Cette opération permettra ainsi aux commerces locaux d'attirer de nouveaux clients et de dynamiser leur activité.

La désignation du terme « foyer » doit s'entendre comme l'ensemble des ménages amandinois, pouvant être constitués soit d'une personne seule (homme seul, femme seule), soit d'une famille (dont la famille principale peut être constituée d'un couple sans enfant, avec enfant(s) majeur(s) ou mineur (s) ou famille monoparentale), habitant à la même adresse postale de Saint-Amand-les-Eaux, et justifiant de celle-ci par la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur du chéquier. **Tout amandinois, constituant un foyer défini comme tel et, habitant à la même adresse postale, ne pourra ainsi percevoir qu'un seul chéquier de 115 €.**

Pour obtenir son chéquier « pouvoir d'achat » de 115 €, chaque foyer amandinois devra obligatoirement en faire la demande selon un calendrier dont les modalités seront définies et communiquées ultérieurement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

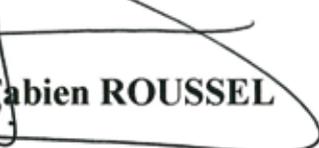
- **D'approuver la mise en place d'un chéquier « pouvoir d'achat » destiné à soutenir, en 2025, tous les foyers amandinois face à l'inflation ;**
- **D'approuver une valeur faciale du chéquier à 115 €, composé de 8 chèques, soit 3 chèques de 20 €, 4 chèques de 10 € et 1 chèque de 15 € ;**
- **D'autorisation Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables correspondants.**

**Le Conseil municipal a adopté ;**

**28 votes POUR ;**

**4 votes CONTRE : M. Éric RENAUD, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH.**

 La Secrétaire  
  
**Hélène COLLIER DA SILVA**

 Le Maire  
  
**Fabien ROUSSEL**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)

Acte rendu exécutoire par  
 Dépôt au contrôle de légalité en date du : 11 AVR. 2025  
 Publication/Notification en date du : 11 AVR. 2025  
En date du 14 AVR. 2025 Pour le Maire  
  
**N. PATOIR**

